

16ème législature

Question N° : 3351	De M. Patrick Hetzel (Les Républicains - Bas-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Comptes publics		Ministère attributaire > Comptes publics
Rubrique > justice	Tête d'analyse > Taux de recouvrement des amendes prononcées par les tribunaux judiciaires	Analyse > Taux de recouvrement des amendes prononcées par les tribunaux judiciaires.
Question publiée au JO le : 22/11/2022 Réponse publiée au JO le : 21/03/2023 page : 2655		

Texte de la question

M. Patrick Hetzel interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, sur le taux de recouvrement des amendes prononcées par les tribunaux judiciaires. Cette information permet de vérifier la fiabilité, l'efficacité du système de transmission des décisions de condamnation des tribunaux vers les comptables publics chargés du recouvrement, d'analyser ensuite le montant des recouvrements réalisés et par la même de connaître le taux de recouvrement. Une question écrite posée au Sénat (n° 25009) donne les éléments jusqu'en 2020 à partir des amendes prises en charge par la DGFIP en 2019. Aussi il lui demande de fournir un nouveau tableau afin de réactualiser les chiffres.

Texte de la réponse

Le tableau ci-dessous présente les principaux chiffres concernant les amendes judiciaires prises en charge par la DGFIP (direction générale des finances publiques) pour la période 2018-202 :